

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**Préfecture**

Direction des Relations avec  
les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**EXTRAIT DE L'ARRÊTE N° 2017-I-386 DU 30 MARS 2017**

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 et suivants;

VU le livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement;

VU le décret n° 2012-1304 du 26 novembre 2012 modifiant la rubrique 2251 (préparation ou conditionnement de vin) de la nomenclature des installations classées;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées;

VU la demande d'enregistrement déposée le 16/11/2016 par la SCA LES VIGNERONS DU PAYS D'ENSERUNE dont le siège social est situé 235 Avenue Jean Jaurès 34370 MARAUSSAN;

VU le dossier joint à la demande susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-I-035 du 6 janvier 2017 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017 inclus ;

VU les résultats de la consultation du public;

VU l'avis favorable du conseil municipal de Cazouls les Béziers formulé le 09/03/2017;

VU le rapport et l'avis de l'inspection des installations classées en date du 24/03/2017;

VU le projet d'arrêté porté à la connaissance de l'exploitant;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation;

**Les installations, situées Avenue Jean Jaurès à Cazouls les Béziers, de la SCA LES VIGNERONS DU PAYS D'ENSERUNE, ci-après nommée l'exploitant, dont le siège social est situé 235 Avenue Jean Jaurès 34370 MARAUSSAN, représentée par son Président M. Jean-Bernard ABASSIE , sont enregistrées.**

<u>TITRE 1 . PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES</u> .....	2
CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE.....	2
Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption.....	2
CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS.....	3
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	3
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	4
CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT.....	4
Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement.....	4
CHAPITRE 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES.....	4
Article 1.4.1. Prescriptions des actes antérieurs.....	4
Article 1.4.2. Arrêtés ministériels de prescriptions générales.....	4
<u>TITRE 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES</u> .....	4
<u>TITRE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS</u> .....	5
CHAPITRE 3.1. INSPECTION DES INSTALLATIONS.....	5
Article 3.1.1 Inspection de l'administration.....	5
Article 3.1.2. Contrôles particuliers.....	5
CHAPITRE 3.2. CESSATION D'ACTIVITE- MODIFICATIONS.....	5
Article 3.2.1. Cessation d'activité.....	5
Article 3.2.2. Transfert - Changement d'exploitant.....	5
Article 3.2.3. Évolution des conditions de l'autorisation.....	6
CHAPITRE 3.3 DELAIS ET VOIE DE RECOURS.....	6
CHAPITRE 3.4 AFFICHAGE, COMMUNICATION DES CONDITIONS D'AUTORISATION ET INFORMATION DES TIERS.....	6
<u>TITRE 4. EXECUTION</u> .....	7

**En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la  
mairie de CAZOULS LES BEZIERS**